

débat en comité plénier, et que c'est par suite d'une proposition de l'opposition que l'on a traité des questions principales.

On n'a pas encore examiné les articles transitoires, soit l'article 3 et les suivants. On n'en a pas dit un mot. Le gouvernement ne nous a absolument pas dit quand on les étudierait. Toutes les propositions relatives au temps à accorder sont venues de l'opposition. Voilà sur quoi ont porté les discussions. Il s'agissait de troquer, si vous me permettez cette expression, le temps accordé contre les intérêts de certaines catégories particulières de contribuables. A mon avis, c'est une honte. Et on ose prétendre que tous les aspects du projet de loi ont été étudiés. Pas un article, à part l'article 3, qui traitât de l'abolition de l'impôt sur les biens transmis par décès n'a été étudié—pas un seul. Je défie le président du Conseil privé de dire que l'on a étudiée une seule des règles transitoires.

La plupart des règles transitoires sont différentes de celles qui étaient prévues dans l'ancienne loi. Les peines ne sont pas les mêmes. Certaines peines prévues à l'égard d'infractions commises avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sont mêmes plus sévères que les précédentes, mais cela ne suffit pas à sortir les députés de leur torpeur. Ils ne savent même pas ce que contiennent ces articles.

L'hon. M. Dinsdale: Ou ne s'en soucient pas!

L'hon. M. Lambert: Et ne s'en soucient pas, comme le fait remarquer mon collègue. C'est malheureux. Ces personnes représentent le gouvernement, le gouvernement magnanime qui distribue ses bienfaits aux contribuables du pays. Et qui sont ces contribuables? Ce sont ceux qui sont sur le point d'être victimes d'un avortement aux proportions gigantesques. Si la représentante de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis) désire parler de l'avortement, en voici l'occasion.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lambert: Ce que croient ces personnes, c'est qu'on va pouvoir refiler aux contribuables canadiens les dispositions de ce texte de loi. Ces contribuables ne sont-ils pas ceux qui les ont élus? Cependant, ils sont prêts à les écraser de leur poids et à leur dire qu'ils doivent se considérer chanceux de vivre sous ce régime, qui leur dispense tant de largesses. Leurs chiffres sont absolument incorrects. Ils dénaturent les faits pour ce qui est de la réduction de l'impôt. Ils ne disent pas qu'ils vont taxer les prestations d'assurance-chômage et les allocations de recyclage pour hausser le revenu. Ils ne disent pas qu'ils vont hausser le revenu de manière à placer le contribuable dans une tranche supérieure de l'impôt. Ce qu'ils donnent d'une main, ils le retirent de l'autre. Tous les chiffres produits en vue de faire voir au contribuable haletant la perspective de la nouvelle loi n'éveillent que des échos moqueurs. J'ose dire que le gouvernement fait montre d'une attitude nettement malhonnête à l'égard du public canadien.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Lambert: Dans le cas présent, le gouvernement a déclenché la guillotine après seulement une journée de débats en troisième lecture. Il en a ainsi décidé

pour des raisons exclusivement administratives et à cause de mauvaise interprétation des amendements proposés par l'opposition concernant la division du bill, amendements appuyés par la majorité des grands journaux canadiens. J'ignore quels journaux le président du Conseil privé lit, mais ils ne représentent certainement pas la majorité de l'opinion au Canada. Le gouvernement cherche à contraindre le Sénat et il sera fort intéressant d'observer la conduite de l'autre endroit après la visite du ministre des Finances (M. Benson) hier.

Des voix: C'est honteux!

L'hon. M. Lambert: Quels graissages de pattes, quelles menaces a-t-on faites au Sénat pour lui proposer d'adopter le bill en quelques heures? Le débat se terminera donc à la fin de la semaine. Jamais il n'y a eu comportement plus honteux que celui du gouvernement qui impose la clôture au sujet d'un document de la plus haute importance qui aura des répercussions dans toute l'économie canadienne. Les ministériels se carrent et sourient comme s'ils n'étaient pas concernés. Ils le sont, évidemment.

[*Note de l'éditeur: Des sifflements se font entendre dans le circuit.*]

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Lambert: Les Martiens atterrissent. Même les éléments sont troublés, monsieur l'Orateur. Il se pourrait bien que ce soit les esprits d'autres mondes qui viennent crier leurs protestations.

M. Lewis: Peut-être celui de Mackenzie King.

L'hon. M. Lambert: En effet, c'est peut-être l'esprit de Mackenzie King, ou bien qu'à mon avis certains des députés là-bas nient l'existence du règne de ce très honorable monsieur.

Quel comportement scandaleux! J'espère que le public canadien que cette loi lésera reconnaîtra ceux qui la lui ont imposée, ceux qui ont interdit aux provinces de négocier les accords nécessaires. Le ministre des Finances sait qu'elles ne lui ont pas répondu au sujet des droits successoraux. Bien des amendements n'ont pas encore été reçus et tout va à la débâcle.

Seuls le manque d'organisation et l'ineptie dont a fait montre le gouvernement en présentant ce genre de bill dans de telles circonstances expliquent cette motion du président du Conseil privé.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le 2 décembre, j'ai donné trois raisons pour lesquelles nous nous opposons à la motion alors présentée pour terminer le débat sur le bill C-259 à l'étape de l'étude par le comité plénier. Ces trois raisons s'appliquent encore aujourd'hui, mais j'en ai trois autres. La première, c'est qu'en mettant fin aux délibérations en vertu de l'article 75c du Règlement, nous allons à l'encontre du but de la troisième lecture. Deuxièmement, je suis d'accord avec ce que disait un éditorial de la *Tribune* de Winnipeg, auquel d'autres journaux ont fait écho, savoir que la mesure prise par le gouvernement constitue un mépris de l'autorité du Parlement et du régime parlementaire.

• (2.30 p.m.)

Des voix: Bravo!